

1. – Avertissement

Depuis plusieurs années, la protection des personnes et des biens est devenue une nécessité.

L'aggravation permanente des menaces a conduit les concepts et les techniques de sécurité à évoluer dans le même sens.

Le présent guide a été rédigé dans le cadre de cette nouvelle approche. Il est destiné plus spécialement aux maîtres d'ouvrage publics chargés de l'étude, de la passation et de la gestion des marchés de protection-sécurité relatifs à la malveillance.

Selon une démarche logique, il propose tout d'abord une méthodologie (Chapitre II) ; laquelle permettra de faire l'approche relative à la mise au point d'un plan de sécurité. Ce plan de sécurité sera ensuite mis en œuvre selon un certain nombre de principes de base relatifs à la réalisation du site construit ou à construire, son organisation, son fonctionnement (Chapitre III). Corrélativement, un plan budgétaire et financier concernant les investissements et le fonctionnement devra être mis en place (Chapitre IV). Pour la bonne appréhension du sujet, une explication de la méthode suivie à travers un exemple fictif a été présenté (Chapitre V).

Suit ensuite un rappel de la procédure de passation des marchés publics, insistant sur la spécificité des marchés de protection/sécurité. Ce rappel est complété par la rédaction d'un C.C.T.P. valable pour les sites existants ou à créer.

Doit être rappelé le fait, à cet égard, que les principaux éléments nécessaires à l'établissement du C.C.T.P. sont contenus dans les chapitres II et III du guide (Méthodologie et approche concernant la mise au point d'un plan de sécurité, principes de mise en œuvre du plan de sécurité), et peuvent être utilisés, en tant que de besoin, selon la spécificité de chaque projet.

Corollaire indispensable d'un marché de réalisation d'installations de protection/sécurité, le marché relatif à la maintenance de ces installations est traduit à travers l'exemple donné d'un C.C.T.P. type (Chapitre VII).

Deux annexes complètent ce document :

- un lexique regroupant les termes techniques avec leur définition, utilisés dans le domaine de la protection/sécurité ;
- un inventaire des normes et des textes réglementaires classifiés ou non classifiés applicables.

Il convient enfin de rappeler que la mise en place d'un plan de protection/sécurité doit normalement aboutir à la conclusion de deux marchés, à savoir :

- un marché de travaux, en vue de la construction de l'installation ;
- un marché d'entretien (entretien courant et gros entretien ou de maintenance de l'installation).

Ce guide a été mis au point par un comité constitué d'utilisateurs publics, de professionnels et d'organismes institutionnels afin de permettre une meilleure compréhension dans le domaine de la protection-sécurité et de proposer un ensemble cohérent de conseils pratiques.